

### **Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi, 1<sup>er</sup> août 2017 à compter de 11 h 45, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les conseillers, messieurs Michel Denicourt, André Deschamps et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, madame Micheline Quilès, trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### **Ordre du jour**

1. Demande d'une subvention pour l'Aréna Guy-Nadeau / demande d'appui moral à la MRC de Rouville et aux Municipalités qui la composent
2. Période de questions
3. Levée de la séance

### **Résolution 2017-08-300**

#### **Demande d'une subvention pour l'Aréna Guy-Nadeau / demande d'appui moral à la MRC de Rouville et aux Municipalités qui la composent**

---

**Considérant que** la fermeture de l'Aréna municipal Guy-Nadeau de Saint-Césaire, annoncée le 21 juillet dernier, a été précipitée et ordonnée par la CNESST suite à une inspection du bâtiment;

**Considérant qu'il** est notoirement connu, que l'Aréna municipal Guy-Nadeau, conçu et construit en 1973, est un bâtiment sans pieux sur un sol argileux, ce qui occasionne des tassements de sol bien que ceux-ci soient demeurés stables au cours des dernières années;

**Considérant que** la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau a des répercussions importantes sur le maintien de la pratique sportive en raison du manque de disponibilité de plage horaire dans les autres aréna pour les utilisateurs situés sur le territoire de la MRC de Rouville;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire doit trouver des sources de financement dans les programmes de subventions gouvernementales, lesquels sont indispensables pour réaliser ce projet de réaménagement majeur de l'Aréna;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a présenté en mars dernier, une demande d'aide financière pour rénover et réaménager l'Aréna Guy-Nadeau dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – volet Fonds pour les petites collectivités;

**Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017**

**Considérant que** cette demande n'a pas été retenue compte tenu du manque de disponibilité de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet, tel qu'il appert d'une lettre datée du 14 juin 2017 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

**Considérant que** l'Aréna Guy-Nadeau est le seul aréna de type gestion municipale sur le territoire de la MRC de Rouville, territoire qui regroupe environ 37 000 personnes;

**Considérant que** l'emplacement géographique déterminant de l'Aréna est à considérer dans l'analyse des besoins du milieu puisque ce bâtiment se situe dans un milieu rural à proximité de centres urbains (environ 25 à 30 km de Granby, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu) et que la proximité de l'Aréna est donc importante pour assurer la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives;

**Considérant que** la commission scolaire des Hautes-Rivières, avec les écoles présentes à Saint-Césaire, qui sont l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (500 élèves) et l'école primaire Saint-Vincent (plus de 480 élèves) est un autre usager très important;

**Considérant que** pour sa part, l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy dessert une population étudiante provenant tant de Saint-Césaire que de Rougemont, Saint-Paul-d'Abbotsford, Ange-Gardien et de Sainte-Brigide;

**Considérant que** la glace est mise à la disposition des écoles à raison d'une trentaine d'heures par semaine lors du calendrier scolaire et que l'offre d'activités à l'Aréna Guy-Nadeau auprès de la clientèle scolaire est une plus-value certaine pour la pratique d'activités et le développement des saines habitudes de vie;

**Considérant que** l'Aréna a une programmation variée en activités de glace avec le hockey mineur et adulte, le patinage artistique et les différents programmes publics tels que le patinage libre, le bâton rondelle et le hockey libre;

**Considérant que** parmi les principaux usagers, il y a 2 clubs sportifs résidents desquels font partie des citoyens des autres Municipalités de la MRC de Rouville: le club de patinage artistique de Saint-Césaire (environ 110 membres) et l'Association Hockey Mineur Montérégie regroupant les Municipalités de Saint-Césaire, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford (environ 150 membres);

**Considérant que** l'Association Hockey Mineur Montérégie fait maintenant partie des 500 membres du Regroupement Hockey mineur Rouville qui, avec diverses ligues de hockey adulte (environ 330 joueurs), représentent près de 940 usagers réguliers de l'Aréna, sans compter les quelques 500 usagers des différentes municipalités profitant des programmes publics;

**Considérant que** l'Aréna est une infrastructure de loisir et de sport d'intérêt régional puisqu'elle dessert plusieurs Municipalités de la MRC de Rouville et de MRC environnantes;

**Considérant que** cette infrastructure contribue largement à la qualité de vie des résidents de ces Municipalités;

Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu :**

**Que** la Ville de Saint-Césaire présente à nouveau une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec afin de rénover et réaménager l'Aréna Guy-Nadeau de Saint-Césaire, en tant qu'infrastructure régionale;

**De** demander à la MRC de Rouville et à ses Municipalités constituantes, un appui moral à la Ville de Saint-Césaire, dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière gouvernementale nécessaire à la réalisation du projet de rénovation et réaménagement majeurs de l'Aréna Guy-Nadeau de Saint-Césaire, afin de pouvoir desservir les populations locale et régionale pour la pratique d'activités et le développement des saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière